

Les *vérifications de gestion* prévoient l'examen des pratiques de gestion, des contrôles et des systèmes d'information, tout en mettant l'accent sur les résultats. Ce type de vérification permet d'examiner si les activités gouvernementales sont gérées de manière à accorder toute l'importance voulue à l'économie, à l'efficience et aux effets sur l'environnement, et si des mesures sont en place pour déterminer l'efficacité de ces activités.

Renseignements généraux :
Communications
(613) 995-3708

Adresse électronique :
communications@oag-bvg.gc.ca

Questions des parlementaires :
Liaison avec le Parlement
(613) 995-3708



Comment le Bureau du vérificateur général choisit-il le sujet de ses vérifications de gestion?

Le Bureau du vérificateur général effectue chaque année une trentaine de *vérifications de gestion* au sein des ministères et organismes fédéraux. Aux termes de la *Loi sur le vérificateur général*, le Bureau dispose d'un pouvoir discrétionnaire considérable quant aux secteurs du gouvernement qui seront vérifiés lors de ses missions de vérification.

Le Bureau peut décider de vérifier un programme ou une activité en particulier (comme la réglementation sur les pesticides), un secteur de responsabilité qui relève de plusieurs ministères ou organismes (comme la protection du patrimoine culturel) ou un sujet qui concerne un grand nombre de ministères (comme la sécurité des technologies de l'information).

Étant donné la multitude des activités menées par le gouvernement, le choix du sujet d'une vérification de gestion n'est fait qu'au terme d'un processus complexe et exigeant. Pour ce faire, il faut bien connaître les rouages du gouvernement et les organisations qui le composent et faire preuve d'un solide jugement professionnel. Il est essentiel de bien choisir les sujets à vérifier pour être en mesure de produire des rapports qui seront utiles au Parlement. C'est la raison pour laquelle le Bureau du vérificateur général consacre beaucoup d'efforts à ce processus de sélection.

Le Bureau entame la planification de ses vérifications plusieurs années à l'avance. Il effectue d'abord une analyse exhaustive des risques et dresse l'inventaire des secteurs qui sont les plus importants et les plus pertinents pour le Parlement. Le Bureau doit aussi tenir compte de questions pratiques, comme la disponibilité de ses ressources financières et humaines.

Pour choisir le sujet de ses vérifications, le Bureau cible les secteurs qui présentent les risques les plus élevés pour le gouvernement fédéral. Par secteurs à risque, on entend ceux qui, par exemple, pourraient coûter cher aux contribuables ou menacer la santé et la sécurité des Canadiens et des Canadiens si un problème survenait.

Le Bureau peut aussi juger qu'un secteur est important s'il peut y avoir amélioration des résultats obtenus par le gouvernement (comme la gestion et les contrôles financiers) ou s'il suscite un grand intérêt parmi les parlementaires ou la population (comme la sécurité nationale). Le Bureau accorde une attention toute particulière aux sujets de vérification qui font l'objet d'une demande de la part des comités parlementaires; cependant les décisions finales à cet égard sont prises par la vérificatrice générale.

La vérificatrice générale ne vérifie pas les sujets qui ne relèvent pas du mandat du Bureau. Il s'agit notamment de toutes les décisions politiques, qui sont la prérogative du Parlement et du gouvernement, et des secteurs qui relèvent exclusivement de la compétence des provinces ou des municipalités.

On peut trouver un complément d'information et les rapports pertinents sur le site Web du Bureau du vérificateur général à l'adresse suivante : www.oag-bvg.gc.ca.